

NOTE DE SYNTHÈSE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Prévu par l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation budgétaire (DOB) a pour vocation d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter l'information de l'assemblée délibérante et de renforcer ainsi la démocratie participative. Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire. Les obligations relatives à l'organisation du débat d'orientation budgétaire se sont étoffées avec l'entrée en vigueur de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

En lien avec la trajectoire imposée de réduction du déficit des finances publiques, les collectivités territoriales soumises à l'obligation d'organiser un DOB, doivent présenter leurs objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et de besoin de financement.

Ainsi, doivent être présentés :

- Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimés en valeur en « comptabilité générale » ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts, minorés des remboursements de la dette.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants le rapport de présentation du DOB comporte des informations relatives :

- À la structure des effectifs ;
- Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- À la durée effective du travail dans la commune.

Elles viennent s'ajouter aux obligations de faire apparaître les engagements pluriannuels et les éléments de structure et de gestion relatifs à la dette, en respectant les règles déjà existantes en matière de publicité du débat.

Il convient d'indiquer que c'est dans un contexte national et international toujours plus difficile que la commune de Charvieu-Chavagneux parvient à garantir un service public de qualité au profit de ses habitants, et assurer un développement équilibré du territoire, tout en continuant à prendre des mesures lui permettant de maintenir une situation financière saine et pérenne. Ce rapport d'orientation budgétaire intègre les contraintes liées au contexte économique et aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la loi de finances pour 2021. Il confirmera les choix politiques antérieurs comme le maintien des taux de fiscalité.

I. Le contexte économique mondial :

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, le reste du monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020. Depuis, l'économie mondiale évolue au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps, les gouvernements, cherchant à enrayer la vitesse de propagation de l'épidémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites au 2^e trimestre 2020 en un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale.

Après une chute record de l'activité au premier semestre, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au 3^e trimestre 2020 dans les pays développés, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019.

Suite à l'accélération de la propagation de l'épidémie à partir de la fin de l'été, l'Europe et les Etats-Unis sont confrontés depuis l'automne 2020 à une 2^e vague de contaminations, conduisant à une réintroduction progressive des mesures restrictives voire à des nouveaux confinements, qui devraient peser sur l'activité au T4.

La sortie du "grand confinement", même en ordre dispersé, a entraîné partout un net rebond de l'activité. C'est maintenant la durée et l'ampleur de ce rebond qui posent question, d'autant que l'incertitude entourant la pandémie de Covid-19 reste forte. Des signes d'essoufflement apparaissent alors que les effets négatifs du choc initial de la crise sanitaire sur les entreprises et in fine sur l'économie n'ont pas encore donné leur pleine mesure.

Après le choc initial de la crise sanitaire, la sortie du confinement, progressive et différente selon les pays, a entraîné partout un net rebond de l'activité. Mais la durée et l'ampleur de ce rebond restent incertaines, comme l'évolution de la pandémie.

Pour l'ensemble des pays hors OCDE, y compris la Chine, la croissance serait de 8,7% en 2021 après un recul de 3,6% en 2020. La Chine retrouverait une croissance du PIB de 7,9% en 2021, après 0,9% en 2020. Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, la croissance serait de 4,7% en 2021 après -5,9% en 2020. En France, au recul du PIB de 10% en 2020 succéderait une croissance annuelle de 7,1% en 2021. Partout, la croissance cumulée sur 2020 et 2021 resterait sensiblement au-dessous de ses tendances antérieures. Cet écart ne serait pas comblé à l'horizon des perspectives à moyen terme.

Face à la crise les soutiens publics sont inédits, ce qui pose la question de leurs limites. Les banques centrales sont déjà confrontées au rendement décroissant des politiques monétaires et il est difficile de savoir jusqu'où elles pourront prendre en charge l'envolée des déficits publics faute de références passées comparables.

II. La zone euro :

Après une chute vertigineuse du PIB comparée à 2008, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes, a fortement rebondi cet été.

Pour autant l'activité demeure en retrait de plus de 4 % par rapport à fin 2019, les secteurs sources de fortes interactions sociales tels que les services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres activités liées au tourisme demeurant durablement affectés. Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) souffrent ainsi davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Fin septembre 2020, les indicateurs avancés étaient au vert (enquêtes de confiance, carnets de commandes...) malgré les incertitudes sur l'issue de l'élection présidentielle américaine et sur celle des négociations post-Brexit entre l'UE et le RU.

Les mesures de restriction, progressivement réintroduites dans la plupart des pays, conduisent à de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays (Irlande, Pays de Galles, France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie...) depuis octobre. L'activité en zone euro devrait à

nouveau se contracter au T4, mais dans une moindre mesure les gouvernements tentant de minimiser l'impact économique notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction).

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la 2ème vague de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

Au cours de l'été, les États membres de l'UE se sont mis d'accord sur un important plan de relance de 750 milliards € en prêts et subventions, en plus du programme SURE (100 Mds €) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée. Sur le plan sanitaire, la commission a également annoncé fin octobre le financement de transferts transfrontaliers de patients (220 millions €) là où cela est nécessaire.

De son côté, contrairement à 2008, la BCE a réagi rapidement et significativement. Après avoir augmenté son programme d'achats d'actifs (APP) de 120 milliards €, elle a créé le programme PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) initialement doté d'une capacité de 750 milliards € puis portée à 1 350 milliards € début juin. Pour alimenter les banques en liquidités, elle a également assoupli les conditions des TLTRO III (3ème série d'opérations ciblées de refinancement de long terme) puis créé le programme PELTRO (Pandemic Emergency Longer-Term Refinancing Operations). Au-delà, elle a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter à environ - 8 % en 2020 avant de rebondir à 6 % en 2021.

III. Le contexte national :

A. L'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID-19

Résiliente en 2019 (1,5 %), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020. Reculant de 5,9 % au 1er trimestre, le PIB a chuté de 13,7 % au T2 suite au confinement national instauré au printemps dernier. Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi à l'été tout en restant inférieure de 4 % à son niveau d'avant crise.

L'accélération des contaminations depuis la fin de l'été a conduit à un nouveau confinement national le 30 octobre pour une durée d'au moins 4 semaines. L'activité économique devrait à nouveau se contracter au 4è trimestre. Toutefois compte tenu de la progressivité des mesures de restriction imposées depuis fin septembre 2020 (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au 2è trimestre, - 8 % étant attendu au 4è trimestre. Dans ce contexte incertain quant à la durée du confinement et à la hauteur de la 2ème vague, la croissance française devrait chuter de - 10,3 % en 2020 avant de rebondir à 5,7 % en 2021.

B. De lourdes conséquences sur le marché du travail

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant. Au premier semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. En deux trimestres,

l'ampleur des destructions d'emploi a ainsi dépassé les 692 000 créations d'emploi lentement accumulées au cours des deux ans et demi séparant le 2^e trimestre 2017 du 4^e trimestre 2019.

Cette destruction massive d'emploi ne s'est pas immédiatement traduite par une hausse du taux de chômage tel que mesuré par le BIT (Bureau International du Travail). En effet, le nombre de chômeurs se déclarant activement à la recherche d'un emploi ayant diminué pendant le confinement, le taux de chômage a nettement diminué au 1^{er} semestre passant de 8,1 % au 4^e trimestre 2019 à 7,1 % au 2^e trimestre 2020, alors même que la situation sur le marché du travail se détériorait. L'assouplissement des restrictions durant l'été aura eu raison de cette baisse du chômage en trompe-l'œil. Au T3, le nombre de chômeurs a augmenté de 628 000 en France et atteint 2,7 millions tandis que le taux de chômage s'élevait de nouveau à 9,0 %.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB) et à 6,6 milliards € pour 2021.

Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022.

C. D'importants soutiens économiques financés par emprunt

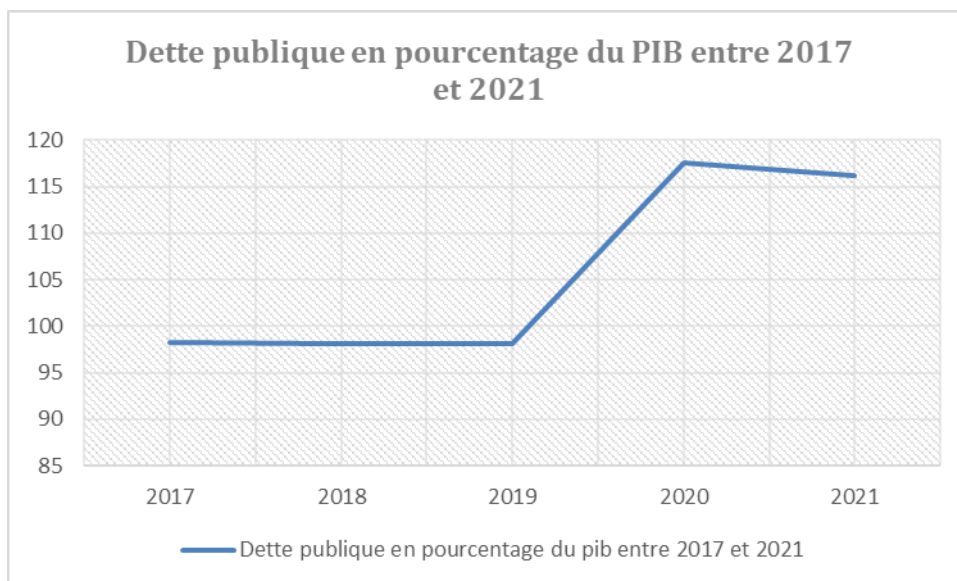
Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné le 1^{er} confinement d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que le tourisme, l'automobile et l'aéronautique). Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards € (environ 20 % du PIB). Toutefois, seule une partie des mesures (64,5 Mds €) aura un impact direct sur le solde public, l'impact des mesures de trésorerie (76 Mds €) et de garanties de l'Etat (327,5 Mds €) à ce stade incertain n'étant susceptible d'intervenir qu'après 2020.

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a lancé en septembre 2020 un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe. Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

Enfin, l'annonce du 2^e confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards € de soutien financier, largement répartie sur les programmes mis en place précédemment.

La dette publique française, alourdie par la crise sanitaire du Covid-19, s'est établie fin mars 2020 à 101,2% du produit intérieur brut (PIB), soit 2 438,5 milliards d'euros ;

Par rapport à fin décembre, la dette publique a donc augmenté de 3,1 points, ce qui représente la plus forte augmentation trimestrielle depuis le deuxième trimestre de 2009. Pour 2021, elle représenterait en volume 116,2 % du PIB soit 18 points de plus qu'en 2019.



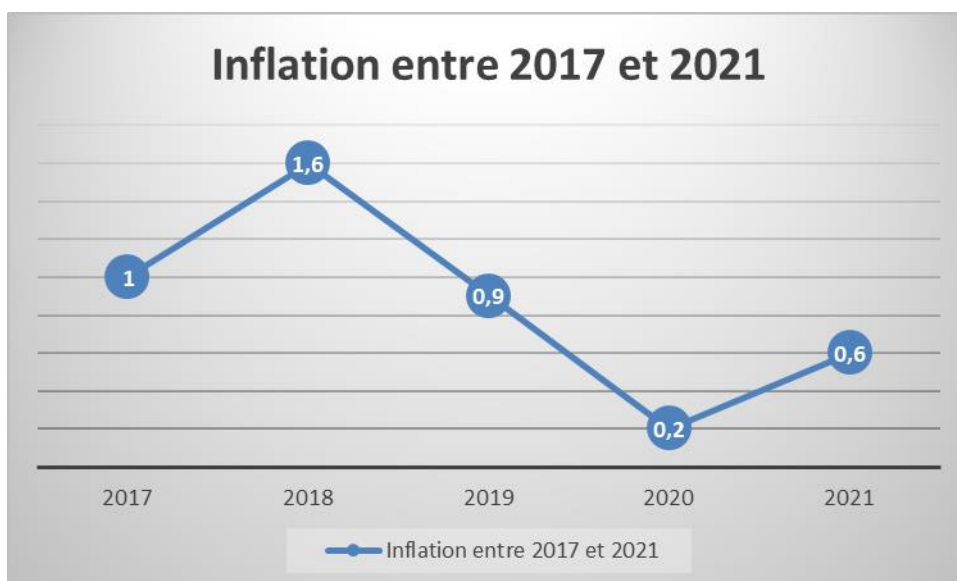
D. Une inflation durablement faible

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation française a fortement baissé, passant de 1,5 % en janvier 2020 à 0 % en septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016.

Cette forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par une plus forte baisse de la demande mondiale relativement à celle de l'offre mondiale induites par l'instauration de confinements dans de nombreux pays du monde. La chute des prix du pétrole est ainsi largement à l'origine de la disparition de l'inflation française. Le prix du baril est en effet passé de 69 dollars fin 2019 à moins de 10 dollars le 21 avril 2020. Depuis il est remonté à 46 dollars avant de repartir à la baisse fin août.

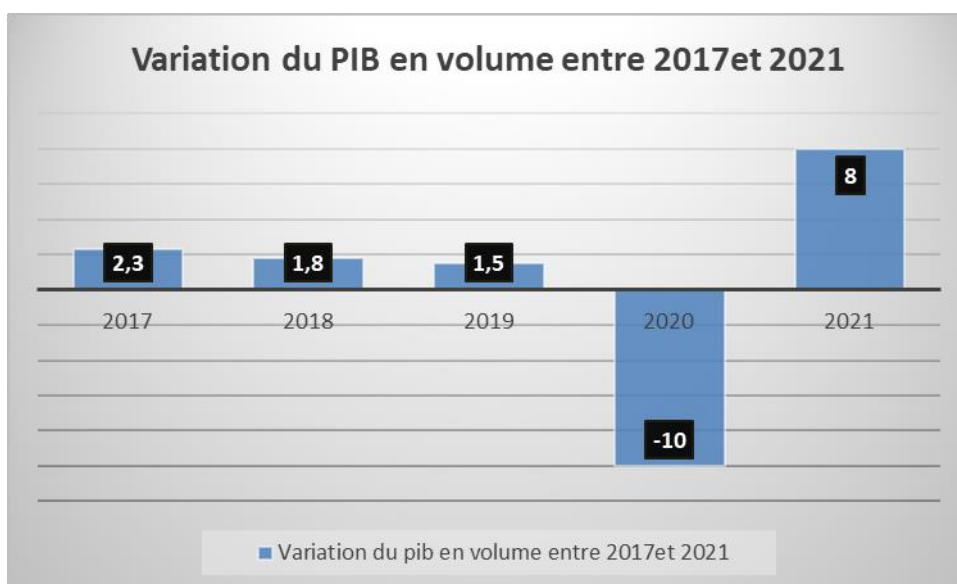
Or, compte tenu des stocks de pétrole élevés et de l'abondance des réserves de l'OPEP par rapport à la croissance de la consommation mondiale, le prix du baril de Brent devrait rester proche de 40 dollars d'ici à décembre et n'atteindre 49 dollars que mi-2021.

Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible un certain temps : après 0,9 % en 2019, l'inflation française devrait atteindre 0,2 % en moyenne en 2020. Elle progresserait ensuite en 2021 à + 0,6 %. Pour la zone euro elle est estimée à 0,3 % en 2020 et 0,9 % en 2021.



E. L'évolution du PIB

Dans son projet de loi de finances pour 2021, l'État estime que le déficit public se réduirait pour atteindre 6,7 % du PIB, soit une amélioration de 3 ½ points de PIB par rapport à 2020 (10,2 % du PIB).

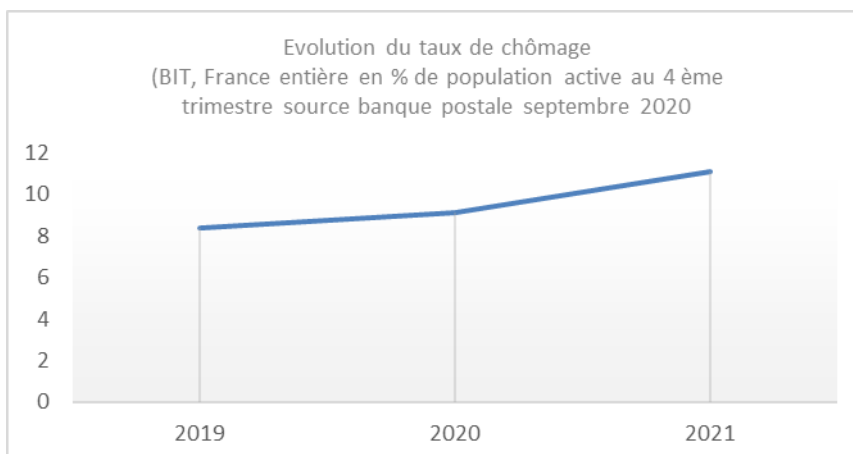


La reprise post confinement apparaît très progressive avec la reprise du travail. Cependant les secteurs dont l'activité repose sur l'exportation restent très en difficulté (ex automobile - 61% d'activité entre mars et mai par rapport à leur activité habituelle).

La consommation a repris rapidement après le confinement du premier trimestre. Les ventes de véhicules repoussées ont notamment été réalisées et soutenues par l'état. L'industrie a pu écouler ses stocks. Les entreprises ont repoussé leurs investissements.

Dans ses projections, la banque postale estime que le niveau d'activité d'avant crise sanitaire ne sera retrouvé que fin 2021 début 2022 avec pour résultante une inflation contenue.

F. Le chômage



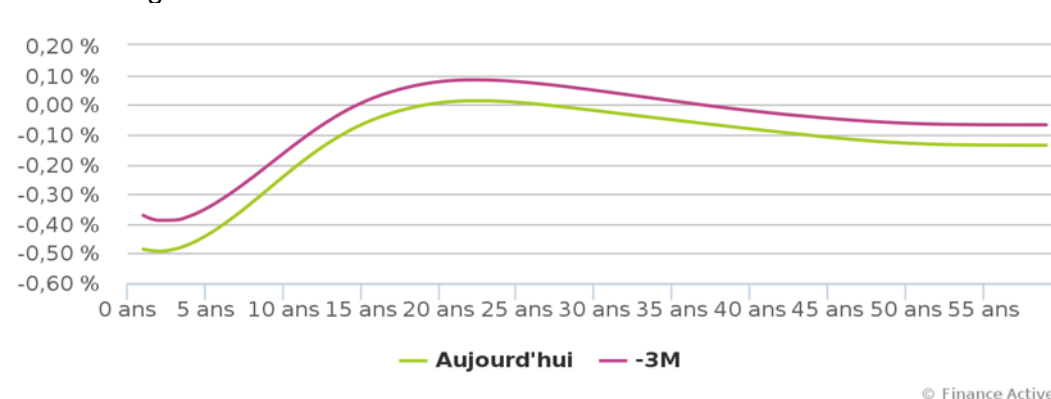
L'Insee prévoit un taux de chômage de 9,5% fin 2020 en France, contre 7,1% à la fin du premier semestre. Le deuxième trimestre a vu la destruction nette de 158.200 emplois dans le secteur privé (-0,8%) en France après déjà 492.200 au premier.

La fonction publique a perdu 57.100 emplois (soit -1,0%) au deuxième trimestre. La crise sanitaire a limité le renouvellement de contrats à durée limitée (contractuels, vacataires, etc.).

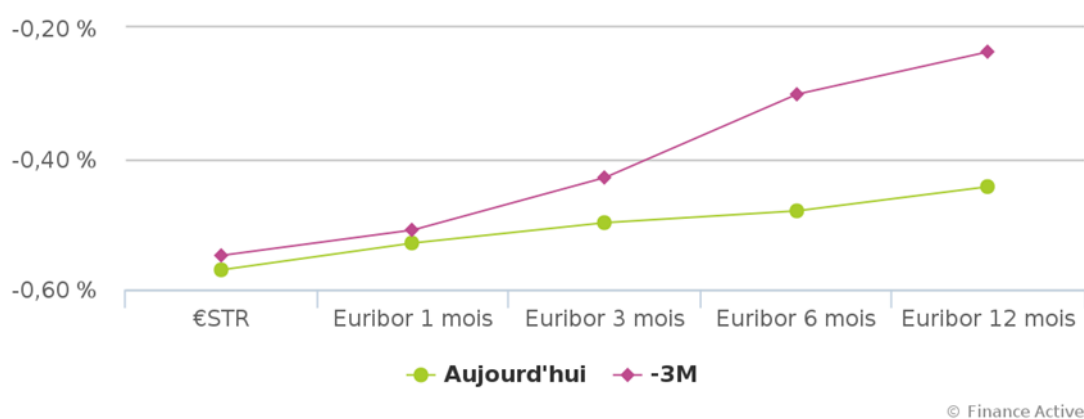
G. Evolution des taux d'intérêts

Le choc économique lié à la crise sanitaire s'est traduit par une dégradation ponctuelle et limitée des conditions d'emprunt des collectivités au printemps, en particulier s'agissant des marges bancaires remontées en quelques semaines à environ 100 points de base. La mécanique s'est cependant inversée en juin 2020 avec des marges qui ont de nouveau baissé. En juillet 2020 les banques proposaient des volumes mais maintenaient la dégradation des marges de financement.

Taux à long terme source finance active 1/10/2020



Taux à courts termes source finance active 1/10/2020



Les graphiques font apparaître l'évolution des marchés au 01/10/2020. Quelques éléments doivent être pris en compte :

- L'état table sur son plan de relance pour accélérer la reprise de l'économie.
- Les prévisions du FMI tablent sur une reprise lente attendue, des difficultés à anticiper la remontée des marchés financiers et il en appelle à une coopération internationale pour sortir de la crise.
- Quelques incertitudes encore avec le Brexit, la crise Wirecard en Allemagne

H. Les finances locales

En 2019 les finances locales affichent des niveaux records d'épargne brute grâce à des recettes plus dynamiques que leurs dépenses en fonctionnement permettant ainsi de dégager des marges de manœuvres financières.

Début 2020, la crise sanitaire a rebattu les cartes et a changé considérablement les perspectives de tous les acteurs publics ou privé du fait de son ampleur dont les conséquences ont été multiples :

- Charges directes en termes de mesures de protection sanitaires, charges de personnel mais parallèlement des fermetures de services ;
- Effet sur les recettes produits du domaine, et des conséquences indirectes par le biais de la fiscalité, sur la période 2020-2022, mais aussi des systèmes de péréquation, principalement de 2021 à 2024.

En 2020 cependant, les recettes de fonctionnement devraient baisser de l'ordre de 2% et avec une augmentation des dépenses de fonctionnement en face, il en résulterait une chute de l'épargne brute de l'ordre de 18,1 % et une chute de l'épargne nette de l'ordre de 31% (épargne résiduelle servant au financement des investissements nouveaux de la collectivité). Il devrait donc en résulter un recul très net de l'investissement des collectivités déjà en retrait naturellement les années de scrutins électoraux. (Baisse estimée à 11 %)

Il convient de signaler que la situation financière de la région Auvergne Rhône Alpes a été notée AA+ par l'agence Standard and Poors. Ceci lui permet aujourd'hui de contracter des emprunts à taux négatifs (janvier 2021 emprunt de 20 millions à 10 ans à un taux de -0.005%). Ce contexte, par l'intermédiaire de soutiens financiers, peut bénéficier aux collectivités de la région.

I. Le PLF 2021

C'est donc sur fonds de crise sanitaire que le gouvernement a lancé son projet de loi de finances pour l'année 2021.

Le projet de loi de finance a été rendu public le 28 septembre 2020. Les mesures phares qu'il propose seront listés en deux temps.

1. Points généraux

Le projet de loi de finances 2021 est largement consacré à la relance de l'activité économique et de l'emploi avec la création d'une mission budgétaire temporaire "Plan de relance" avec un déploiement de crédits sur les priorités suivantes :

- L'écologie (18,4 milliards d'euros) ;
- La compétitivité des entreprises (6 milliards) ;
- La cohésion sociale ;
- L'emploi (12 milliards).

Le plan de relance se traduira également par une baisse des impôts de production à hauteur de 20 milliards, dont 10 en 2021.

Le projet de loi de Finances comporte un train de mesures écologiques :

- Extension du dispositif ma prime renov ;
- Décarbonisation des entreprises industrielles ;
- Développement d'une filière française de production d'hydrogène vert ;
- Soutien du développement des énergies bas carbone et renouvelables ;
- Soutien de l'agriculture à hauteur de 150 millions pour les circuits courts, les systèmes de production à moindre impact environnemental ; 250 millions pour moderniser les abattoirs et améliorer les conditions d'élevage ;
- Accélération du "plan vélo" ;
- Le bonus pour l'achat d'un véhicule électrique passera de 7 000 euros en 2020 à 6 000 euros en 2021, puis à 5 000 euros en 2022. La prime sur les véhicules hybrides rechargeables passera de 2 000 euros en 2020 à 1 000 euros en 2021. Enfin un crédit d'impôt spécifique pour l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques sur les places de stationnement résidentiel est créé.

Encouragement à la compétitivité des entreprises :

- Les impôts de production (pesant sur la masse salariale, l'investissement, le capital productif notamment) sont réduits de 10 milliards à partir du 1er janvier 2021, de façon pérenne ;
- La baisse de l'impôt sur les sociétés est poursuivie, avec l'objectif de ramener le taux à 25% en 2022 ;
- Sept petites taxes à faible rendement et deux niches fiscales sont supprimées (taxe générale sur les activités polluantes, taxe sur les "casinos flottants"...)
- Mise en place de mesures pour renforcer les fonds propres des entreprises de taille intermédiaire et des TPE/PME.

Mesures en faveur de l'emploi et de la cohésion sociale et territoriale :

- Afin de prévenir les licenciements économiques, l'activité partielle va être adaptée au redémarrage progressif de l'économie, à travers le dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD), jusqu'à 24 mois ;

- Le Fonds national pour l'emploi (FNE), abondé de 600 millions en 2021, doit financer des formations pour les salariés en activité partielle ;
- Déploiement de 6 milliards dans le cadre du plan de relance, dont 500 millions en 2021 seront mobilisés pour augmenter le nombre de formations qualifiantes pour les jeunes qui arrivent sur le marché du travail ;
- L'embauche en alternance reste soutenue en 2021. De la même manière, l'aide pour l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans bénéficie de nouveaux crédits. L'objectif est d'environ 580 000 contrats bénéficiaires au total, dont environ 100 000 en 2021 ;
- Les moyens des ministères régaliens sont augmentés. 3 159 postes seront créés dans les armées, les forces de sécurité et à la justice. Le budget de la justice en particulier croît de 8%. Les effectifs des ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche sont sanctuarisés. D'autres ministères perdent des postes, comme celui des Finances ou de la Transition écologique.

2. Mesures en relation directes avec les collectivités

Concernant les collectivités, le projet de loi prévoit la stabilisation des dotations et la réforme des indicateurs financiers pour neutraliser les effets de bord de la suppression de la taxe d'habitation.

Les crédits annoncés pour la relance devraient être consacrés aux missions d'aménagement du territoire ; une partie des crédits seront déconcentrés aux préfets de départements et régions. Des préfets de la relance seront nommés pour l'occasion.

Le gouvernement mise sur la contractualisation avec les associations d'élus locaux.

Il veut supprimer la CVAE des régions pour 7,25 milliards et réduire de moitié la CFE et la TFPB. La CET, qui réunit la CVAE et la CFE, verra également son taux de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée, abaissé de 3 à 2 %. D'ailleurs, pour réaliser cette baisse de 10 milliards d'euros, l'exécutif souhaite remplacer la CVAE régionale par une fraction de TVA à partir de 2021 et veut aménager la réforme des valeurs locatives des établissements industriels. Les associations d'élus s'opposent néanmoins à la perte de leur pouvoir de taux sur cette fiscalité perdue.

Le FCTVA progressera de 0,55 milliard d'euros, et les crédits de paiement sur les dotations d'investissement augmenteront de 0,15 milliard d'euros avec la favorisation des projets de rénovation thermique des bâtiments communaux dans le cadre du DSIL. En outre, l'automatisation du FCTVA devrait être opérationnelle sous 3 ans.

La DGF reste stable avec un bénéfice plus important dans l'enveloppe normée des collectivités bénéficiant de la DSU et DSR (+ 180 millions d'euros). Ce seront principalement les départements et régions qui en feront les frais au profit des communes.

L'entrée en vigueur de l'acte 2 de la suppression de la taxe d'habitation (TH) avec la disparition de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022 et le reste en 2023.

Dès 2021, les régions toucheront une nouvelle dotation de 293 millions d'euros pour compenser la perte des frais de gestion de la taxe d'habitation. Les intercommunalités et les départements récupéreront l'affectation d'une fraction de TVA car la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sera intégralement transférée aux communes.

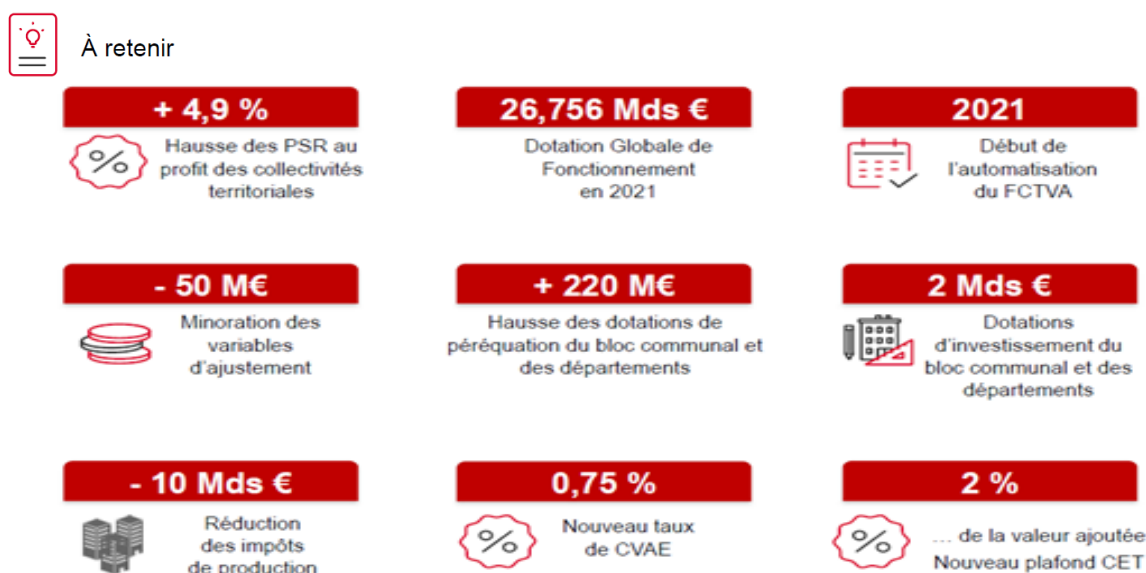
La taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) devrait perdre son caractère local pour être reversée par quote-part aux bénéficiaires locaux.

La CFE pourrait faire l'objet d'une nouvelle exonération facultative, après celle prévue dans le PLFR 3.

Les collectivités sont aussi dans l'attente de voir ce qu'il adviendra des dispositifs de soutien dans le cadre de la crise sanitaire mis en place dans le cadre du projet de loi de finances rectificative n°3. Un projet de loi de finances rectificatif devrait intervenir pendant les discussions du projet de loi de finances pour 2021.

Il découle de ces différents éléments le constat d'une baisse non négligeable des ressources des collectivités territoriales, ainsi contraintes à des efforts récurrents d'adaptation et à des recherches permanentes d'économie, grevant leurs capacités d'investissement.

Il en résulte aussi une réelle perte d'autonomie financière et fiscale, en violation de l'article 72-2 de la Constitution, les collectivités étant de plus en plus dépendantes des dotations de l'état sur lesquelles elles n'ont ni assurance ni maîtrise, quant à la conformité de leur niveau et de la pertinence de leur évolution.



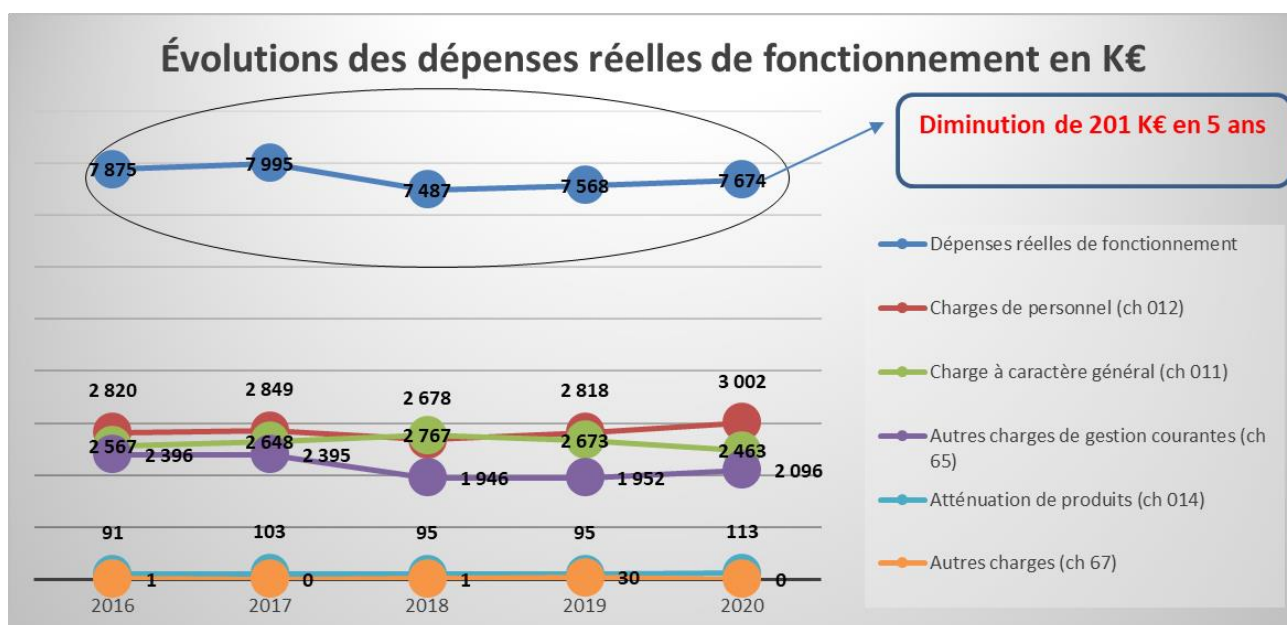
IV. Situation financière de la commune de Charvieu-Chavagneux :

Le budget de l'année 2020 a été exécuté conformément aux orientations définies lors du précédent débat d'orientation budgétaire.

Les taux de fiscalité n'ont pas augmenté depuis 1983. Une baisse a même été effectuée sur le taux du foncier bâti passé de 33,77% en 1983 à 22,5% à ce jour, soit moins 34%.

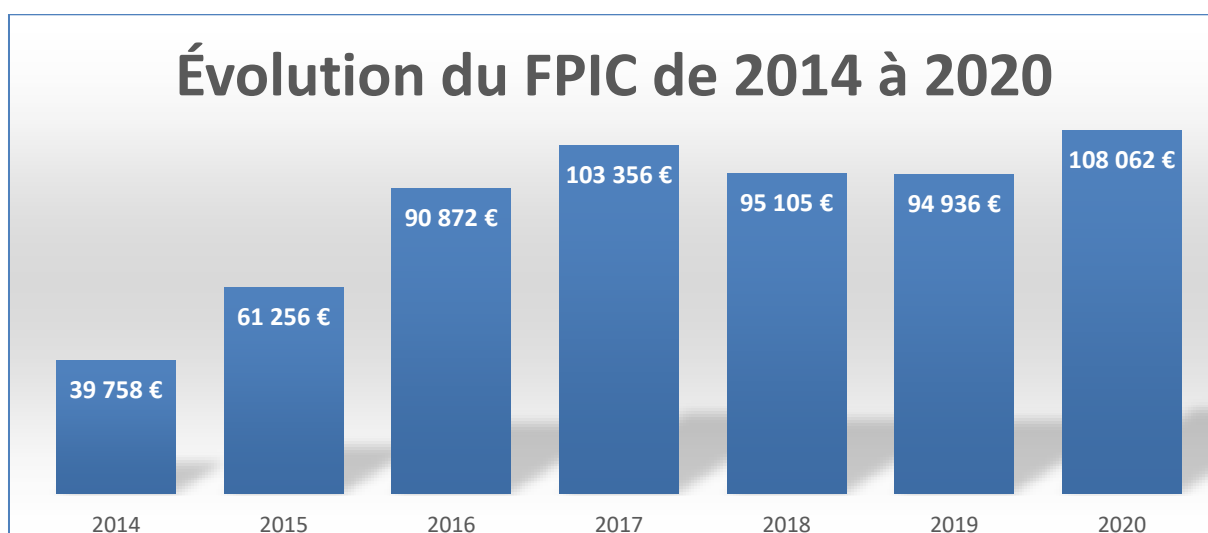
A. Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

| DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|
| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
| Dépenses réelles de fonctionnement | 7 875 | 7 995 | 7 487 | 7 568 | 7 674 |
| Charges de personnel (ch 012) | 2 820 | 2 849 | 2 678 | 2 818 | 3 002 |
| Charge à caractère général (ch 011) | 2 567 | 2 648 | 2 767 | 2 673 | 2 463 |
| Autres charges de gestion courantes (ch 65) | 2 396 | 2 395 | 1 946 | 1 952 | 2 096 |
| Atténuation de produits (ch 014) | 91 | 103 | 95 | 95 | 113 |
| Autres charges (ch 67) | 1 | 0 | 1 | 30 | 0 |



Evolution du FPIC de 2014 à 2020

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Évolution de 2014 à 2020 |
|------|----------|----------|----------|-----------|----------|----------|-----------|--------------------------|
| FPIC | 39 758 € | 61 256 € | 90 872 € | 103 356 € | 95 105 € | 94 936 € | 108 062 € | 171,80% |



Les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation de 1.40 % par rapport au compte administratif 2019.

Les charges à caractère général sont en diminution (-210 K€ soit -7.86%) grâce à une gestion rigoureuse de tous les services et des évènements annulés suite aux confinements.

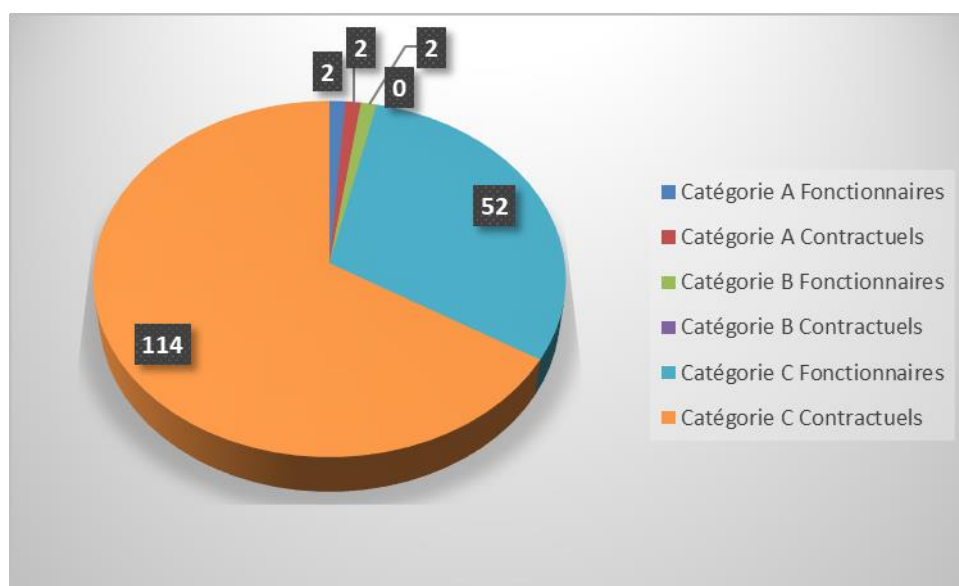
L'augmentation des charges de personnel (184 K€ soit 6.53%) est liée à la COVID 19 et le renfort d'agents dans les écoles, et également de l'application du PPCR (augmentation des échelles indiciaires).

Depuis 2016, il est à noter une diminution de 201 K€ des dépenses réelles de fonctionnement, malgré l'amélioration constante des services publics.

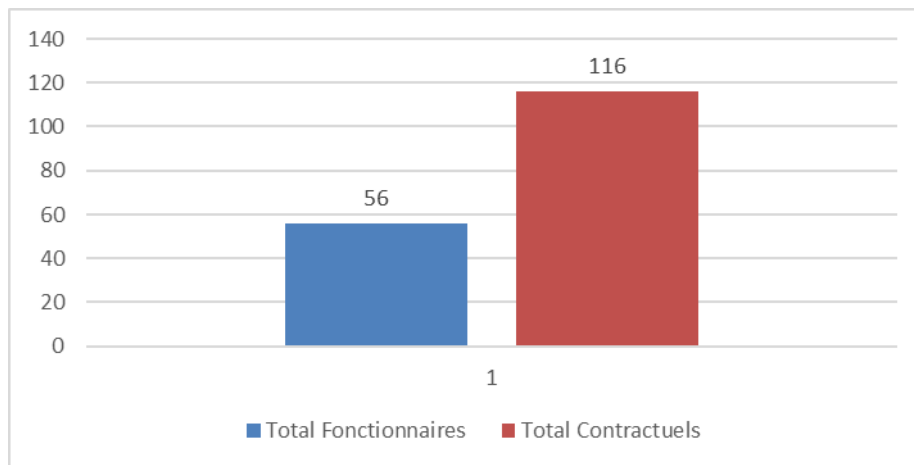
B. Structure de la masse salariale

- Répartition par catégories :

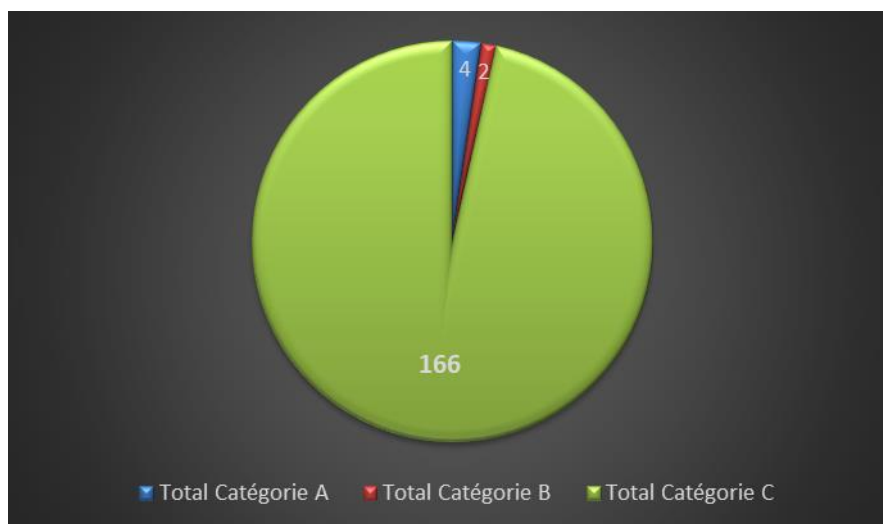
| Catégories | Nombre d'agents | Pourcentage |
|----------------------------|-----------------|-------------|
| Catégorie A Fonctionnaires | 2 | 1% |
| Catégorie A Contractuels | 2 | 1% |
| Catégorie B Fonctionnaires | 2 | 1% |
| Catégorie B Contractuels | 0 | 0% |
| Catégorie C Fonctionnaires | 52 | 30% |
| Catégorie C Contractuels | 114 | 66% |
| Total | 172 | 100% |



| | | |
|----------------------|------------|------------|
| Total Fonctionnaires | 56 | 33% |
| Total Contractuels | 116 | 67% |

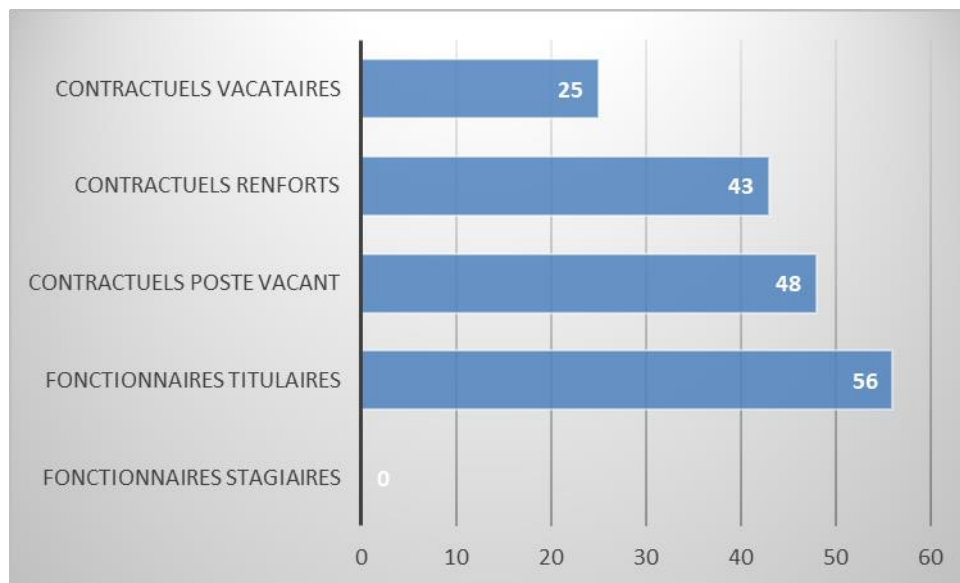


| | | |
|-------------------|------------|-------------|
| Total Catégorie A | 4 | 2% |
| Total Catégorie B | 2 | 1% |
| Total Catégorie C | 166 | 97% |
| Total global | 172 | 100% |



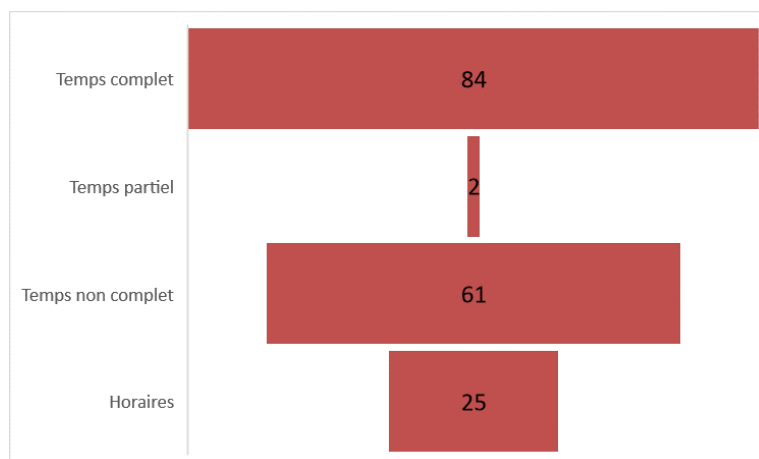
- Répartition par catégorie de gestion

| Catégories de gestion | Nombre d'agents | Pourcentage |
|---------------------------|-----------------|-------------|
| Fonctionnaires stagiaires | 0 | 0% |
| Fonctionnaires titulaires | 56 | 33% |
| Contractuels poste vacant | 48 | 28% |
| Contractuels renforts | 43 | 25% |
| Contractuels vacataires | 25 | 15% |
| Total | 172 | 100% |



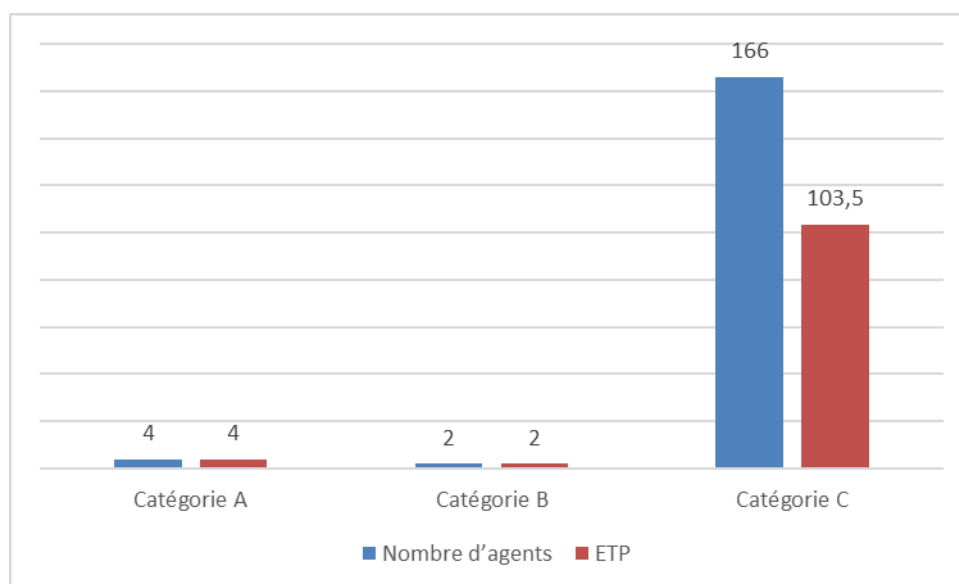
- Répartition par temps de travail

| Catégorie temps | Nombre d'agents | Pourcentage |
|-------------------|-----------------|-------------|
| Temps complet | 84 | 49% |
| Temps partiel | 2 | 1% |
| Temps non complet | 61 | 35% |
| Horaires | 25 | 15% |
| Total | 172 | 100% |



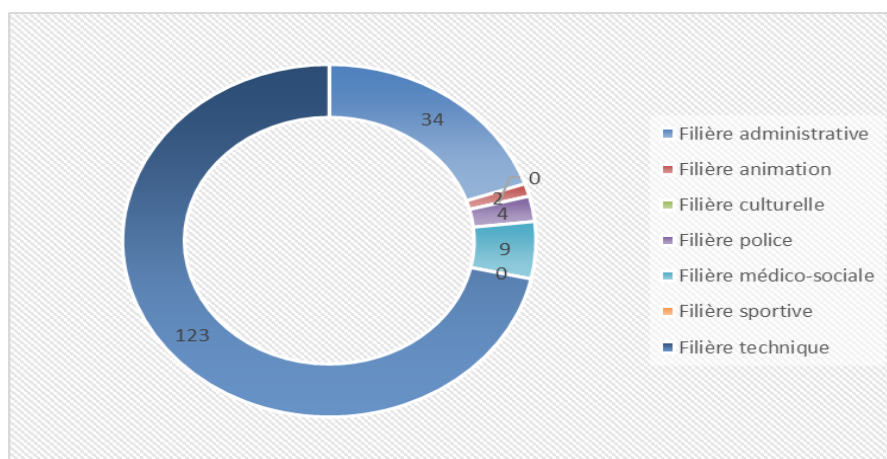
- Répartition équivalent temps plein

| Catégories | Nombre d'agents | ETP | Pourcentage |
|---------------------|-----------------|--------------|---------------|
| Catégorie A | 4 | 4 | 100,00% |
| Catégorie B | 2 | 2 | 100,00% |
| Catégorie C | 166 | 103,5 | 62,35% |
| Total global | 172 | 109,5 | 63,66% |



- Répartition par filières

| Filière | Nombre d'agents | Pourcentage |
|------------------------|-----------------|-------------|
| Filière administrative | 34 | 20% |
| Filière animation | 2 | 1% |
| Filière culturelle | 0 | 0% |
| Filière police | 4 | 2% |
| Filière médico-sociale | 9 | 5% |
| Filière sportive | 0 | 0% |
| Filière technique | 123 | 72% |
| Total | 172 | 100% |

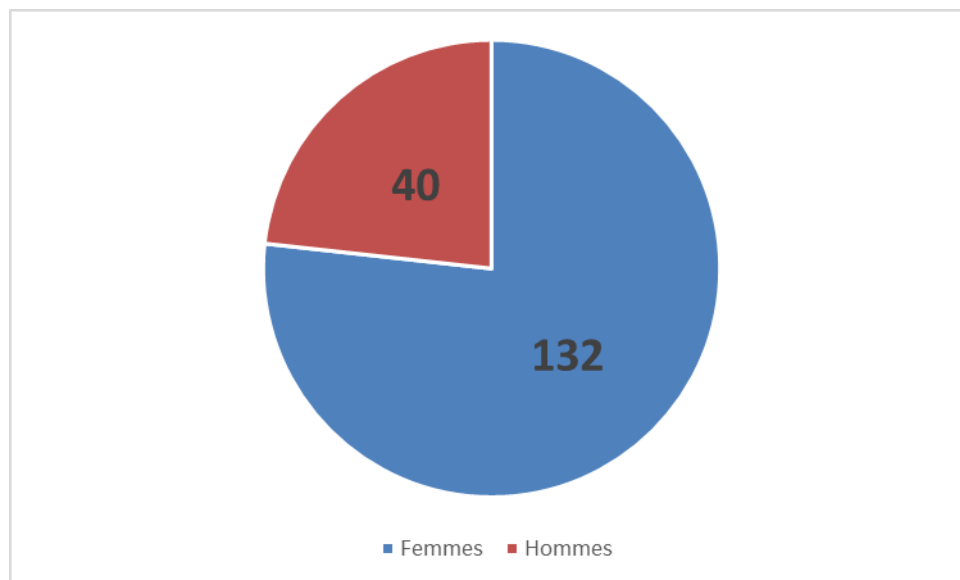


- Pyramide des âges

| Tranches d'âge | Femme | Pourcentage | Homme | Pourcentage | Total | Pourcentage |
|-----------------|-------|-------------|-------|-------------|-------|-------------|
| Moins de 25 ans | 27 | 16% | 10 | 6% | 37 | 22% |
| 25 ans à 34 ans | 29 | 17% | 4 | 2% | 33 | 19% |
| 35 ans à 44 ans | 19 | 11% | 8 | 5% | 27 | 16% |
| 45 ans à 54 ans | 27 | 16% | 12 | 7% | 39 | 23% |
| 55 ans à 59 ans | 20 | 12% | 3 | 2% | 23 | 13% |
| 60 ans et plus | 10 | 6% | 3 | 2% | 13 | 8% |
| Total | 132 | 77% | 40 | 23% | 172 | 100% |

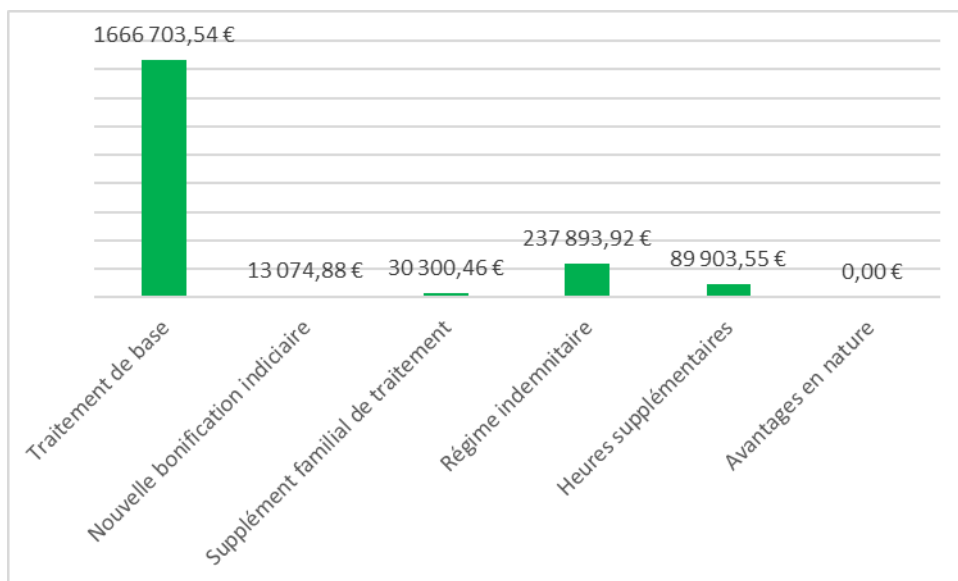
- Répartition par genres

| Genre agent | Nombre d'agents | Pourcentage |
|-------------|-----------------|-------------|
| Femmes | 132 | 77% |
| Hommes | 40 | 23% |
| Total | 172 | 100% |



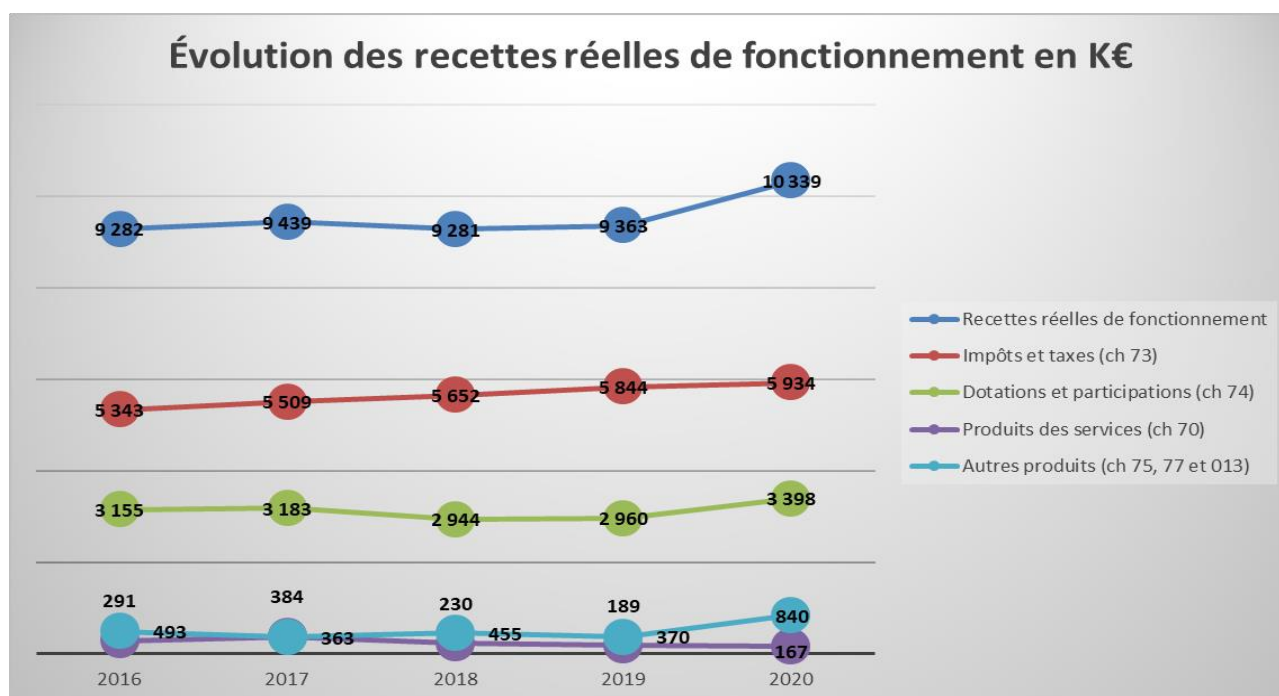
- Montants des rémunérations 2020

| Types de dépenses | Montant annuel | Pourcentage |
|-----------------------------------|----------------|-------------|
| Traitement de base | 1 666 703,54 € | 81,79% |
| Nouvelle bonification indiciaire | 13 074,88 € | 0,64% |
| Supplément familial de traitement | 30 300,46 € | 1,49% |
| Régime indemnitaire | 237 893,92 € | 11,67% |
| Heures supplémentaires | 89 903,55 € | 4,41% |
| Avantages en nature | 0,00 € | 0,00% |
| Total | 2 037 876,35 € | 100,00% |



C. Les recettes réelles de fonctionnement

| RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
| Recettes réelles de fonctionnement | 9 282 | 9 439 | 9 281 | 9 363 | 10 339 |
| Impôts et taxes (ch 73) | 5 343 | 5 509 | 5 652 | 5 844 | 5 934 |
| Dotations et participations (ch 74) | 3 155 | 3 183 | 2 944 | 2 960 | 3 398 |
| Produits des services (ch 70) | 291 | 384 | 230 | 189 | 167 |
| Autres produits (ch 75, 77 et 013) | 493 | 363 | 455 | 370 | 840 |



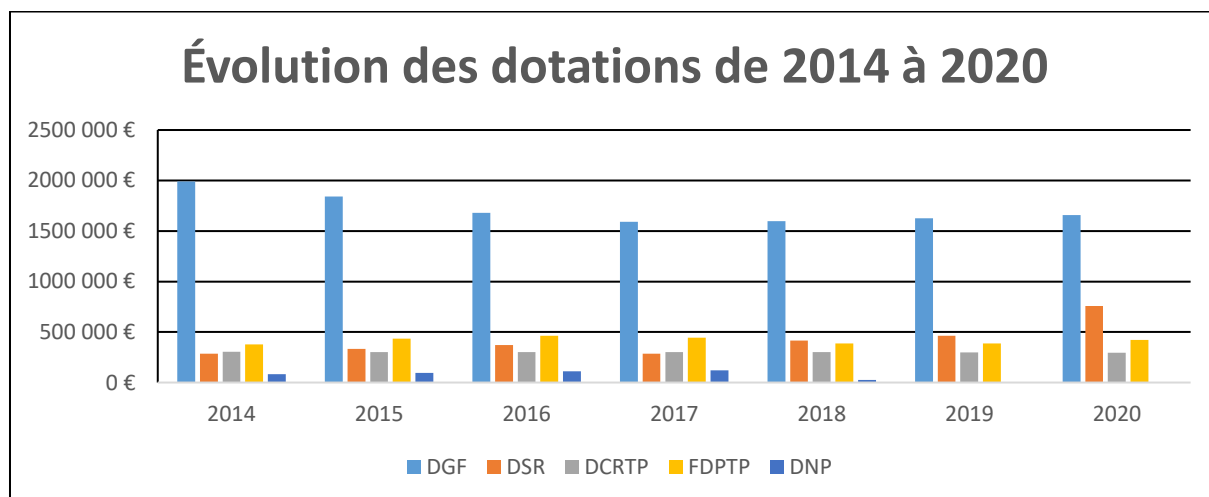
Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 10.42% par rapport au compte administratif 2019.

Cette hausse est principalement liée à l'augmentation du chapitre 77 (produits exceptionnels), et concerne la cession du terrain pour le centre commercial Leclerc. (667K€).

Nous constatons également une augmentation de 292 K€ de la dotation de solidarité rurale, elle est attribuée pour tenir compte, d'une part, des charges que supportent les communes rurales pour maintenir un niveau de services suffisant, et d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.

Evolution des dotations de 2014 à 2020

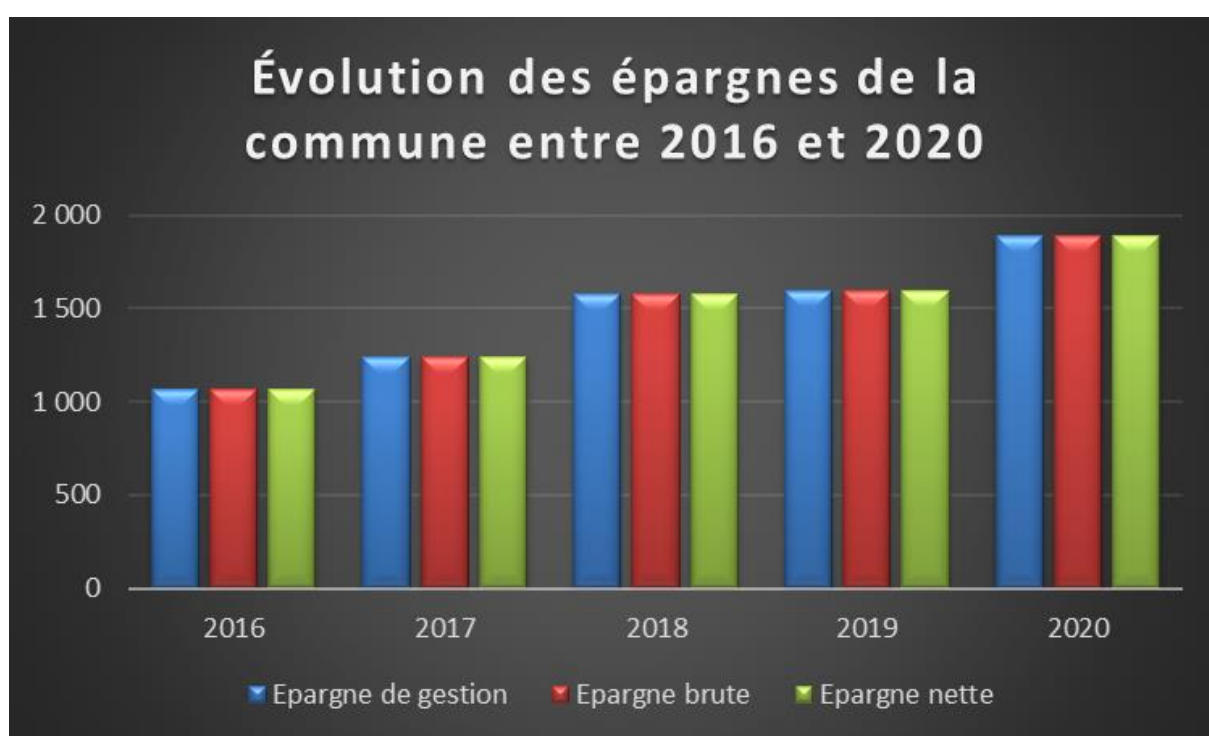
| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Évolution de 2014 à 2020 |
|--------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------------|
| DGF | 1 991 200 € | 1 841 176 € | 1 679 531 € | 1 591 951 € | 1 598 635 € | 1 624 465 € | 1 657 206 € | -16,77% |
| DSR | 285 981 € | 332 965 € | 370 988 € | 284 110 € | 415 150 € | 464 367 € | 756 971 € | 164,69% |
| DCRTP | 305 688 € | 302 402 € | 302 402 € | 302 402 € | 302 402 € | 296 995 € | 294 010 € | -3,82% |
| FDPTP | 378 585 € | 433 100 € | 464 057 € | 445 350 € | 386 892 € | 386 845 € | 421 999 € | 11,47% |
| DNP | 81 923 € | 95 767 € | 110 478 € | 119 538 € | 27 152 € | 0 € | 0 € | -100,00% |
| TOTAL | 3 043 377 € | 3 005 410 € | 2 927 456 € | 2 743 351 € | 2 730 231 € | 2 772 672 € | 3 130 186 € | 2,85% |



- DGF Dotation globale de fonctionnement
- DSR Dotation de solidarité rurale
- DCRTP Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
- FDPTP Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle
- DNP Dotation nationale de péréquation

D. Evolution de l'épargne

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|
| Total des recettes réelles de fonctionnement (avec retraitements) | 8 941 | 9 237 | 9 066 | 9 130 | 9 565 |
| Total des dépenses réelles de fonctionnement (avec retraitements) | 7 874 | 7 995 | 7 486 | 7 538 | 7 674 |
| Epargne de gestion | 1 067 | 1 242 | 1 580 | 1 592 | 1 891 |
| Taux d'épargne de gestion | 11,93% | 13,45% | 17,43% | 17,44% | 19,77% |
| Epargne brute | 1 067 | 1 242 | 1 580 | 1 592 | 1 891 |
| Taux d'épargne brute | 11,93% | 13,45% | 17,43% | 17,44% | 19,77% |
| Epargne nette | 1 067 | 1 242 | 1 580 | 1 592 | 1 891 |
| Taux d'épargne nette | 11,93% | 13,45% | 17,43% | 17,44% | 19,77% |



Ce graphique met en évidence une augmentation de l'épargne depuis 5 ans de plus de 800 K€ liée à une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Concernant les taux d'épargne :

L'épargne de gestion permet de déterminer la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement (de l'épargne) sur ses seules opérations courantes de gestion c'est à dire avant prise en compte des effets de sa politique d'endettement (frais financiers).

La valeur cible pour le taux d'épargne de gestion est de 15 %.

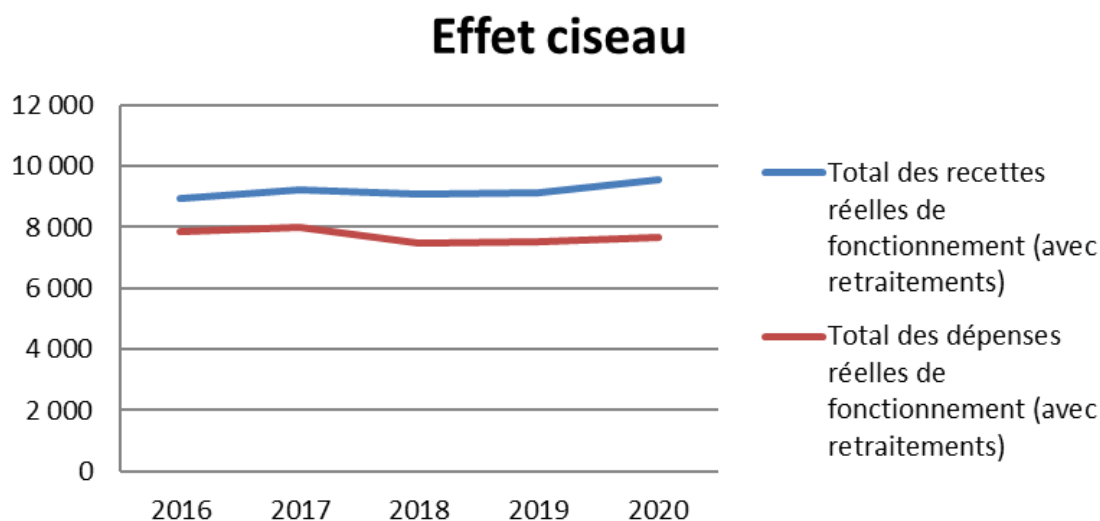
L'épargne brute permet de déterminer la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement sur l'ensemble des opérations de fonctionnement (opérations courantes et frais financiers).

Pour une bonne situation de la collectivité, le taux d'épargne doit s'élever à plus de 10 %, ce seuil est dépassé.

L'épargne nette permet de déterminer la capacité d'autofinancement après financement des opérations de fonctionnement (opérations courantes et frais financiers) et du remboursement de capital qui permettra de financer les dépenses d'équipements (section d'investissement). La valeur cible est de 0. Elle est donc atteinte sur toute la période.

La commune n'ayant pas d'emprunt (ce qui est exceptionnel sur le territoire), nous constatons évidemment que les 3 épargnes ont le même pourcentage et le même montant.

Ajouté à ces éléments, la comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement alerte sur la dégradation ou l'amélioration de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau.



Cette courbe illustre bien un écart plus important entre les courbes de recettes et de dépenses et donc une situation très saine pour la commune de Charvieu-Chavagneux. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement.

DI. Élaboration budgétaire 2021 et orientations de la commune :

Le budget 2021 sera établi une fois de plus selon les orientations suivantes :

- Stabilisation des dépenses de fonctionnement ;
- Maintien des taux d'imposition ;
- Poursuite des investissements communaux sans recourir à l'emprunt.

A. Les dépenses réelles de fonctionnement

- **Chapitre 011 : charges à caractère général :**

Les prévisions de dépenses sur le chapitre 011 s'élèvent à 2 961 K€.

- **Chapitre 012 : charges de personnel :**

Les prévisions de dépenses sur le chapitre 012 s'élèvent à 3 169 K€.

- **Chapitre 014 : atténuations de produits :**

Les prévisions de dépenses sur le chapitre 014 s'élèvent à 150 K€.

- **Chapitre 65 : charges de gestion courantes**

Les prévisions de dépenses sur le chapitre 65 s'élèvent à 1 713 K€.

- **Chapitre 67 : charges exceptionnelles**

Les prévisions de dépenses sur le chapitre 67 s'élèvent à 12 K€.

Le total des dépenses réelles de fonctionnement pour le BP 2021 est évalué à 8 005 K€.

B. Les recettes réelles de fonctionnement

- **Chapitre 70 : produits des services**

Les prévisions de recettes sur le chapitre 70 s'élèvent à 142 K€.

- **Chapitre 73 : impôts et taxes**

Les prévisions de recettes sur le chapitre 73 s'élèvent à 5 798 K€.

- **Chapitre 74 : dotations, subventions et participations**

Les prévisions de recettes sur le chapitre 74 s'élèvent à 3 227 K€.

- **Chapitre 75 autres produits de gestion courante**

Les prévisions de recettes sur le chapitre 75 s'élèvent à 61 K€.

- **Chapitre 013 : atténuations de charges**

Les prévisions de recettes sur le chapitre 013 s'élèvent à 70 K€.

- **Pour le chapitre 77 : produits exceptionnels**

Les prévisions de recettes sur le chapitre 77 s'élèvent à 43 K€.

Le total des recettes réelles de fonctionnement pour le BP 2021 est estimé à 9 341 K€.

DII. L'investissement :

A. Le report d'investissement :

Les dépenses d'investissement 2020 (reports 2019 inclus) se sont élevées à 5 235 K€. Les recettes d'investissement 2020 se sont élevées à 8 693 K€.

Il en résulte un excédent d'investissement en 2020 de 3 458 K€.

Le déficit d'investissement de 2019 s'élevait à 2 307 K€.

En définitive, le report de l'excédent d'investissement pour le BP 2021 sera de 1 151 K€.

B. Les dépenses nouvelles d'investissement :

L'équipe municipale souhaite concentrer l'essentiel des projets d'investissement 2021 et des années suivantes autour d'axes prioritaires :

- Reconstruction du bâtiment de l'ancienne école DESNOS
- Salle polyvalente et salle de restauration scolaire avec option self-services pour l'école Marcel Pagnol à Chavagneux
- Acquisitions de terrain et notamment ceux liés au projet de la base nautique
- Poursuite de la mise en accessibilité des ERP
- Rénovation de l'éclairage public
- Déploiement de la vidéoprotection
- Travaux dans les complexes sportifs
- Travaux SEGPA et maison des sociétés
- Peinture façade Centre Social
- Equipement numérique des écoles
- Menuiseries extérieures dans les écoles
- Création et amélioration d'aires de jeux
- Travaux d'extension du cimetière de Charvieu
- Travaux de réfection de voirie
- Révision du Plan Local d'Urbanisme

Pour atteindre l'ensemble de ces objectifs, la collectivité suit et actualise annuellement les outils de suivi budgétaire et de prospective financière.

Les dépenses d'investissement en 2021 s'élèveront au maximum à 8 743 K€, soit 8 324 K€ d'inscriptions nouvelles et 419 K€ de restes à réaliser.

C. Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement 2021 attendues sont estimées à 2 272 K€.

Les subventions programmées sont aléatoires et certains projets d'investissement dépendront des montants des subventions notifiées.

D. L'évolution de la dette :

Pour 2021, aucun emprunt n'est envisagé : l'ensemble des investissements prévus sera financé grâce aux efforts réalisés sur les dépenses de fonctionnement et les recettes d'investissement prévues.

La commune n'a aucun emprunt auprès des établissements de crédits :

| CRD au 31/12/2020 (A) | Tirage à réaliser en 2021 (B) | Remboursements capital (C) | CRD au 31/12/2021 = A+B-C |
|--------------------------|----------------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| 0 K€ | Néant | 0 K€ | 0 K€ |

E. Le besoin de financement de la section d'investissement et l'épargne dégagée :

Au regard des recettes attendues et du montant des autorisations budgétaires en dépenses, le besoin de financement de la section d'investissement est entièrement couvert par les recettes d'investissement.

Pour 2021, les niveaux d'épargne prévisionnels peuvent être évalués de la manière suivante :

- Épargne de gestion : 1 200 K€
- Épargne brute : 1 200 K€
- Épargne nette : 1 200 K€

Ces montants sont des prévisions avec toutes les incertitudes liées à la crise sanitaire.

Notre capacité d'autofinancement qui constitue en fait notre capacité d'épargne est le fruit d'années de gestion rigoureuse et attentive.

Elle a été amplifiée par l'implantation de nouvelles entreprises sur la ZA Montbertrand mais aussi fortement réduite par la fermeture d'entreprises de notre bassin industriel ancien (Phoenix, Tréfinétaux et Palladium) qui ont cessé toute activité sur la commune et Prysmian Câbles Pirelli dont l'activité n'emploie plus que 150 à 160 personnes.

Elle a aussi été fortement amputée par la politique mise en œuvre par le précédent Président de la République, Monsieur Hollande, de réduction de la DGF.

Sans ces 2 phénomènes, la marge serait largement augmentée.